

COMPTE RENDU du Comité Social d'Administration (CSA) du 17/01/2023

Ce CSA, premier du genre, siège en 2ème convocation suite à l'absence de quorum à la 1ère convocation.

La CGT est la seule organisation syndicale présente. **Ses élus précisent d'emblée n'être là que pour obtenir des réponses aux nombreuses questions des agents, en aucun cas pour participer à la répartition de la pénurie.**

Ils lisent une déclaration liminaire disponible sur ce lien : https://47.cgtfinancespubliques.fr/IMG/pdf/dl_csa_2023_01_17-3.pdf

Réponses de la présidente :

- Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) : des réunions sont prévues pour rassurer et sécuriser les agents. Il s'agit d'une responsabilité managériale : pas de risque pour les agents s'ils ont exécuté ce que le manager a demandé.

Commentaire CGT : actuellement, aucun service n'a les moyens nécessaires pour respecter à la lettre les consignes et process de travail. Le risque pour les agents est donc bel et bien réel : à lire expression CGT sur le sujet sur ce lien : <http://www.financespubliques.cgt.fr/file/17538/download?token=HHmCqoSl>

- Fonctionnement du CSA Local : la présidente reconnaît qu'il n'y a pas de règlement intérieur (RI) du CSAL. Pour celui d'aujourd'hui, l'absence de RI n'est pas un obstacle à sa tenue. Dans l'attente et selon les consignes données, les mêmes règles que l'ancien CTL sont appliquées.
- Fonctionnement de la « Formation spécialisée » (ex CHS CT) : à l'heure actuelle, aucune information sur son fonctionnement futur. Toujours en l'absence de RI, il n'y aura pas de convocation de la formation spécialisée, sauf cas particulier, grave ...

Point 1 – Approbation PV du CTL du 16/11/2022

Voté à l'unanimité (CGT 3 voix pour)

Point 2 – PLF 2023 – répartition locale des suppressions d'emplois

LES INFOS :

- Ce sont bien **9 nouvelles suppressions d'emplois** pour le Lot et Garonne en 2023 que la direction locale va répartir

	IP	IdHC	IdCN	A	B	C	C techn	Total	OBSERVATIONS
DIRECTION		-2		-1		-1	-1	-5	
<i>Dont services communs</i>							-1	-1	
sous total		-2		-1		-1	-1	-5	
Equipe départementale de renfort					-3			-3	
sous total					-3			-3	
SIP départemental - antenne Tonneins						-1		-1	
sous total						-1		-1	
Total contributions MAGERFIP		-2		-1	-3	-2	-1	-9	

ainsi : - 5 emplois à la direction / - 3 emplois à l'EDR / - 1 emploi au SIP Tonneins (tableau ci-dessous):

- Suite aux restructurations au 01/01/2023 (SIE départemental, création SGC Marmande, transfert taxes d'urbanisme, suppression antennes PCE, etc.), la direction locale opère les transferts d'emplois ci dessous :

	IP	IdHC	IdCN	A	B	C	Total	OBSERVATIONS
SDIF						+1	+1	Renfort suite transfert des taxes d'urbanisme
BCR*				+1	+1		+2	Renfort de la sphère recherche
Direction				+1			+1	Renfort du contrôle de gestion
sous total				+2	+1	+1	+4	
Direction				-2		-1	-3	Impact RGP et simplifications/allègements redéploiement CF
PCE					-1		-1	Redéploiement CF
sous total				-2	-1	-1	-4	
Total				0	0	0	0	

LES DÉBATS :

- A la demande des élus CGT, la présidente accepte de nous fournir le nouveau TAGERFIP après ce CSAL.

Commentaire CGT : nous l'attendons toujours à ce jour ...

- Les élus CGT sont intervenus pour faire part des interrogations des personnels et demander des explications sur plusieurs points

- **Suppression poste EDR** = c'est un choix assumé de la directrice pour ne pas toucher le SIP, comme demandé par la DG. *D'après elle*, avec la création de services plus importants, les besoins en EDR (au sens strict des missions initiales) sont moindres et doivent être ciblés sur de petits services (par exemple, le PRS).
- **Suppression IdHC** = conséquence de la création du SIE départemental.
- **Conséquence du transfert d'emploi vers la structure « Trésorerie amendes »** = Mme Perinetti reprend l'historique : la trésorerie amendes est passée de la municipale vers le SIP. A la création du SIP départemental, suivant les consignes de la DG, il y a eu séparation entre SIP et service des amendes. La DDFIP 47 fait le choix de la conserver au sein du SIP en faisant juste apparaître une ligne au TAGERFIP pour identifier la mission et le nombre d'agents sur cette mission (au TAGERFIP 2022, la ligne est vide, il n'y a aucun agent d'identifier). Le cadre A reste CA4 T sur son poste en gestion conjointe.
Au vu des inquiétudes que nous avons relayées, Mme Perinetti a proposé de recevoir les agents si nécessaire, pour leur expliquer que rien ne change
Commentaire CGT : la CGT souligne que cette mission (et ses agents) est ballottée depuis des années d'un côté, de l'autre, au gré des réformes qui s'enchaînent sans cesse pour, au final, revenir au point de départ ...
- **Transfert d'emplois au SDIF (taxe d'urbanisme)** = 1 seul emploi transféré sur les 2 prévus initialement car aucun agent de la DDT (Direction Départementale chargée des Territoires) n'a souhaité rejoindre la DDFIP. La directrice assure attendre des mutations externes pour affecter quelqu'un sur ce poste. A suivre ...
- **Intérim RH de Mme Perinetti** = recrutement interne (choix de la directrice), voire externe (choix de la DG) : attente de candidatures.
- **Restructuration contrôle fiscal** = obligation venant de la DG de « remettre des moyens pour la lutte contre la fraude fiscale ». Pour la directrice, l'unification de tous les moyens de contrôle est la solution la plus adaptée.
Commentaire CGT : Nous faisons une remarque sur l'efficacité non démontrée de l'« intelligence » artificielle qui permettrait, soi-disant, de supprimer des postes dans les PCE. Réponse : ces suppressions au PCE résultent d'un « fléchage » proposé par Bercy que la Directrice a décidé de suivre.

VOTE sur la proposition de répartition des suppressions d'emplois pour 2023 => CGT : 3 votes CONTRE

Point 3 – Questions diverses

L'ensemble des questions évoquées ci-dessous a été porté par les élus CGT.

✓ **Concernant les questions de la CGT sur : les travaux à la cité - l'action sociale - la situation du SIP départemental.**
La directrice indique que sur ces 3 sujets, elle fera une réponse écrite commune aux 2 organisations syndicales qui l'ont interpellé sur ces sujets (*commentaire CGT : nous l'attendons toujours à ce jour ...*)

Toutefois, **concernant le SIP**, elle précise être parfaitement au courant de TOUS les soucis. Elle souhaite un fonctionnement normal dans le respect de chacun afin de retrouver un climat de confiance.

Pour tous les problèmes liés aux travaux à la cité => Il faut faire remonter au fil de l'eau. Tous les mardis, des réunions de chantier se tiennent en présence de Mme Calderola et de Mr Pianegonda.

✓ **Mécontentement dans l'attribution des bureaux du médecin de prévention et de l'assistant social =>**
Cela dépend du secrétariat général à Bercy, venu sur site voir les bureaux. La direction ne peut pas agir.

✓ **Contractuels =>** Une 3^e campagne de recrutement est en passe d'être validée par la direction générale

✓ **Affectations des contrôleurs stagiaires sur l'antenne du SIE démétropolisée de Toulouse vers Agen**
=> Le stage probatoire se fera à Agen à la direction (pas de déplacements sur les antennes de Marmande et de Villeneuve). En fonction des missions qui seront exercées par cette antenne, la direction a demandé que des formateurs viennent sur place. Mr Hontebeyrie a pris contact avec chacun pour connaître leur situation et leurs besoins (logement, enfants à scolariser....)

Enfin, La présidente nous demande de faire un point sur nos besoins en panneaux d'affichage.

Pour la cité, il est préférable d'attendre la fin travaux.

Les élus CGT au CSAL

Michel RABILLARD
Patrice MARTIN

- **Pascal VANGREVENINGE** -
- **Corinne LAMBERT** -

Sandrine GALLEGO
Jean François DUCOS